

Original: anglais

**RÉPONSE DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE SUR DES AMENDEMENTS PROPOSÉS À LA CONVENTION**

**Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

Le Directeur-Général

LEG-DG/16/.1090

Cher M. Tsamenyi,

14.XI. 2016

Je me réfère à vos lettres du 27 septembre 2016 et du 9 février 2016 concernant les amendements proposés à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (« la Convention »).

Nous avons attentivement examiné votre lettre et nous nous félicitons de l'élaboration détaillée des questions à l'étude.

D'entrée de jeu, je confirme que nous sommes de l'opinion que, s'ils le souhaitent, les membres de l'ICCAT pourraient décider d'amender la Convention afin de transférer les fonctions de dépositaire de façon à ce qu'elles ne soient plus assumées par le Directeur-général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ("FAO").

Je tiens à vous assurer que, si cet amendement à la Convention est adopté, la FAO est disposée à céder les instruments originaux et documents connexes détenus actuellement par le dépositaire conformément à tout accord susceptible d'être conclu avec un nouveau dépositaire.

Vous avez également soulevé la question de savoir si le transfert des fonctions de dépositaire aurait un impact sur la relation entre l'ICCAT et ses membres et la FAO dans d'autres domaines. Je suis heureux de vous rassurer ainsi que les membres de l'ICCAT qu'un changement de dépositaire n'aurait aucune répercussion négative sur la relation de collaboration qui existe entre la FAO et l'ICCAT.

Je vous prie d'agréer, Cher M. Tsamenyi, l'expression de ma parfaite considération.

(signé)
José Graziano da Silva

M. Martin Tsamenyi Président
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)
Madrid